

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX**

L'an deux mille vingt-deux, le 25 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, DELENCRE Florian, POUZIN Laurent, PERROT Paul, REY Christian, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, COINTE Catherine, Nicolas GUICHARD, Amandine BOUNIOL.

Date de convocation : 15 avril 2022

Date d'affichage : 15 avril 2022

Absent représenté : LE MEUR Hélène (procuration Frédéric GONIN)

Absent : LARAT Cyril

Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'allouer aux associations désignées, ci-dessous, les subventions indiquées pour l'année 2022 :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Sou des écoles : | 980 € |
| • Bar d'Où Lien : | 250 € |
| • FNACA : | 200 € |
| • Club Saint-Baudile : | 200 € |
| • ACCA : | 200 € |
| • Amicales des Sapeur Pompiers : | 100 € |
| • ADMR : | 100 € |

Total	2 030 €
--------------	----------------

CHANGEMENT PORTIQUE DE JEUX PLACE JOSEPH LARAT

Monsieur le maire informe le conseil municipal du besoin de changer le portique de jeux place Joseph Larat. Portique qui a plus de 20 ans, qui n'est plus aux normes actuelles et qui devient dangereux de par sa vétusté.

Des devis ont été réalisés auprès des Sté Transalp et Husson, Créa Terre26.

Les devis s'élèvent, pour les mêmes prestations à :

Sté Transalp : 30 105,42 € TTC soit 25 087,85 € HT,

Sté Husson 12 125,52 € TTC soit 10 104,60 € HT auquel il faut ajouter le devis de Créa Terre26 d'un montant de 5 460,00 € TTC pour la démolition et l'évacuation de l'existant et la création de la nouvelle fosse avec du roulé lavé, et rondins.

Un montant de 10 % du total du projet est provisionné pour les imprévus soit 1 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le devis de la Sté HUSSON d'un montant de 12 125,52 € TTC soit 10 104,60 € HT, pour l'achat et la pose d'un portique de jeux, et de jeux individuels.
- **D'ACCEPTER** le devis de la Sté Créa Terre26 d'un montant de 5 460.00 € TTC pour la démolition et l'évacuation de l'existant et la création de la nouvelle fosse avec du roulé lavé, et rondins.
- **DE PREVOIR** un montant de 1 800 € pour les imprévus.
- **D'AUTORISE** M. Le Maire à signer tous documents correspondants à cette délibération,
- **D'AUTORISE** M. Le Maire à demander toutes les subventions nécessaires afin de mener à bien ce projet.

MODIFICATION TAUX D'IMPOSITION TFPNB ET TFPB 2022

Monsieur le maire informe le conseil municipal du rejet du taux voté de TFPNB (39,87) qui est supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien soit 39.20%. En conséquence le conseil municipal doit procéder à un nouveau vote des taux 2022, tenant compte de la remarque ci-dessus.

Afin de respecter les règles de lien, Monsieur le maire propose les taux d'imposition TFPNB et TFPB suivants :

TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) : 30.64 %.

TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) : 39.26 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE de voter les taux des taxes directes locales pour 2022 pour la commune de Saint Bardoux comme suit :

TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) : 30.64 %.

TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) : 39.26 %.

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

1 - Route des chênes :

Monsieur Larat doit régulariser plusieurs compromis de vente auprès du notaire

Le projet est désormais plus adapté au budget et aux dimensions de la commune. L'idée d'une piste cyclable est abandonnée. Une bande enherbée pour les piétons est suggérée.

Il faut également régulariser :

- la propriété de la Route de Bel Air (qui a été déplacée, mais non acté sous notaire)
- Place de la liberté / Route du Lat : un chemin communal disparu depuis longtemps a fait l'objet d'une ancienne donation qu'il faut finaliser.

2 - Chauffage salle des fêtes

La chaudière est vieillissante et peu économe. D'autres modes de chauffage sont envisagés pour la remplacer. Des devis sont en attente (pelé, pompe à chaleur).

La géothermie est suggérée, combinée avec une pompe à chaleur.

Couvrir le toit de panneaux solaires est suggéré

La solution d'une chaudière commune avec l'école semble peu envisageable.

3 - Aménagement du village

Afin de résoudre les problèmes de vitesse au cœur du village soulevés par de nombreux riverains, deux panneaux Stop vont être posés à titre expérimental au niveau du monument aux morts, croisement route de Saint Donat / Route de Romans.

Une réflexion doit être entreprise sur la traversée du village : réaménagement plus général, avec intégration d'une bande piétonnière sécurisée, éventuellement grâce à la création d'un alternat. Le stationnement actuel des véhicules pose également des problèmes de sécurité. Il faut davantage le coordonner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30mn.

Le Maire
Etienne LARAT

Le prochain Conseil municipal est prévu le lundi 30 mai 2022 à 20h en salle du Conseil.